

Entre

Siège Social : Bujumbura - RC : 13143 - NIF : 2723876322 84, Chaussée Prince Louis Rwagasore - BP : 990 Bujumbura - Burundi SWIFT : BCBUBIBI - Tél :+257 22 22 2317 - Fax :+257 22 22 1018 Web :www.bancobu.com - E-mail: webbank@bancobu.com

Ville _____ Pays __

[+ code pays]

Tél (portable)___

Code Postal

CONTRAT D'ABONNEMENT A BANCOBU WEB BANK

LA BANQUE COMMERCIALE DU BURUNDI , ci-après dénommée « la Banque »,

représentée par

[Réservé à la Banque]

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

Dans le présent contrat les termes ci-après sont utilisés dans le sens suivant :

[Rue - Avenue - Quartier]

Utilisateur: personne bénéficiant du service BANCOBU WEB BANK.

Signature électronique : ensemble de données électroniques pouvant être imputé à une personne et établissant l'intégrité du contenu de l'instruction.

Code d'abonné : ensemble de données électroniques permettant de générer une signature électronique. Il comprend le code d'utilisateur et le mot de passe.

Article 2: Objet

Adresse physique _

[+ code pays]

[Ou siège social]

Le client accepte d'être un abonné au service BANCOBU WEB BANK offrant les options suivantes:

· Imprimer des extraits de compte pour

les comptes à vue et les comptes d'épargne;

- · Consulter le solde des comptes à vue et des comptes d'épargne;
- · Consulter les mouvements ou historique des comptes à vue et comptes d'épargne;
- · Rechercher une écriture dans les comptes à vue et des comptes d'épargne;
- · Consulter le cours de change.

Pour utiliser ce service, le client déclare qu'il dispose du matériel lui permettant une connexion à l' Internet.

Article 3 : Disponibilité du service

Le service BANCOBU WEB BANK est disponible 24 heures sur 24 heures, sauf durant les mises à jour du système.

La Banque s'engage à apporter les meilleurs soins au bon fonctionnement du service BANCOBU WEB BANK mais ne pourra être tenue pour responsable des pannes imputables au réseau Internet.

Article 4: Evolution du service

En fonction notamment des évolutions technologiques, la Banque apportera au service BANCOBU WEB BANK les adaptations, qui lui sembleront souhaitables. Elle en informera le client par tout moyen.

Article 5 : Signature électronique et preuve

La signature électronique est constituée du code d'abonné comprenant le code de l'utilisateur et son mot de passe.

A la réception du contrat, dûment complété, daté et signé, la Banque communiquera le code d'utilisateur et le mot de passe initial à l'utilisateur. Ce dernier s'engage aussitôt à choisir lui—même un autre code secret personnalisé. Il s'engage en outre à tout mettre en œuvre pour éviter que des tiers ne puissent en avoir connaissance ou l'utiliser.

La signature électronique validée par les systèmes informatiques de la Banque constitue la preuve valable et irréfutable de l'identité de l'utilisateur et de l'intégrité de l'instruction.

Article 6 : Autorisation d'accès des utilisateurs

Le client communiquera à la Banque les autorisations d'accès à chaque utilisateur tel qu'indiqué ci-après :

L'indication par le client de chaque utilisateur vaut à elle seule une délégation de pouvoirs en faveur de cette personne à des fins d'utilisation du service BANCOBU WEBBANK.

Article7: Durée

A la réception du contrat complété, daté et signé et après les vérifications d'usage, la Banque veillera à ce que le client dispose du service BANCOBU WEB BANK dans les meilleurs délais.

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée.

Les parties ont le droit de mettre fin à tout moment au service BANCOBU WEB BANK par e-mail.

Article 8 : Règlement des différends

Le présent contrat est soumis au droit burundais. En cas de litige, seuls les tribunaux de Bujumbura sont compétents.

m : ion : hone :		
hone:		
E-mail:		
te(s):		
ait à	le	
(s) autorisée(s) de la Banque		Signature(s) autorisée(s) du Client
•	rait à	ait à le